

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20241121-D20242411003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024

Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/11/2024

Date d'affichage
09/12/2024

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE
Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

Objet de la Délibération
TARIFS DES REPAS DU CCAS 2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle à l'assemblée, que dans le cadre du CCAS, une fois par an, toutes les personnes de plus de 70 ans sont conviées à un repas et un spectacle à la salle des fêtes de Lent.

Pour les personnes qui les accompagnent une participation d'un montant de 20 € leur était demandée et pour les bénévoles, la participation était de 15 €.

Monsieur le Maire propose de revoir ces tarifs et de les fixer comme suit :

- Pour les accompagnateurs 21 €
- Pour les bénévoles 16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME et FIXE le prix du repas à 21 € pour les personnes accompagnantes, et pour les bénévoles le prix du repas à 16 €.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20241121-D20242111002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2024

Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/11/2024

Date d'affichage
09/12/2024

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSE SCHOFF

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

Objet de la Délibération

**TABLEAU DES EMPLOIS
AU 1^{ER} DECEMBRE 2024**

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'une délibération a été prise le 19 septembre 2024 afin de réorganiser les services scolaires. Dans la pratique, il s'avère que le poste créé de 13.20 heures annualisées 35^{ème} ne suffit pas. La proposition est de rajouter dix minutes par jour afin de pouvoir palier à l'organisation de l'école maternelle.

Le Maire propose donc :

- La suppression du poste d'adjoint technique territorial de 13.20 heures / 35^{ème} annualisées hebdomadaires de catégorie C
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 13.74 heures / 35^{ème} annualisées hebdomadaires de catégorie C

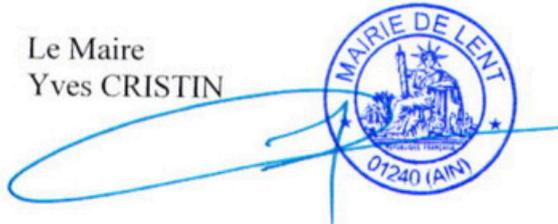
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTÉ les propositions de Monsieur le Maire ci-dessus,
FIXE le nouveau tableau des emplois de la collectivité au 1er décembre 2024, tel indiqué en annexe.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les déclarations et prendre toutes les dispositions nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210102117-20241121-D20242111004-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/11/2024

Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/11/2024
Date d'affichage
09/12/2024

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

Objet de la Délibération

**LOCATIONS DE SALLES
TARIFS ET CAUTIONS**

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs des salles communales ainsi que les cautionnements :

<u>TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 01/01/2023</u>	<u>HABITANTS LENTAIS</u>		<u>PERSONNES EXTERIEURES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u>	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
SDF	352,5	528,75	725	1087,5
SDF + CUISINE ET BAR	527,5	791,25	1200	1800
SDF + CUISINE ET BAR + SALLE DE REUNION	640	960	1300	1950
SALLE DE REUNION	112,5	168,75	162,5	243,75
SALLE DE REUNION + CUISINE ET BAR	162,5	243,75	250	375
SALLE POLYVALENTE	87,5	131,25	150	225
SALLE POLYVALENT + CUISINE	112,5	168,75	175	262,5
SALLE POLYVALENTE + CUISINE + BAR	137,5	206,25	212,5	318,75

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE ,
ORGANISMES PUBLICS,
ASSOCIATIONS D'INTERET PUBLIC,
REUNIONS FAMILIALES APRES
OBSEQUES A LENT

gratuité pour toutes les salles

- CAUTION pour toutes les locations 400€ pour le ménage et 800 € pour le matériel**
- Des arrhes de 50%** sont demandées pour toutes les locations.
- pour les Lentais, présence obligatoire de la personne qui réserve la salle, sinon requalification du tarif en personnes extérieures.
- associations Lentaires : au maximum deux sessions de 2h30 par semaine.
- vaisselle comprise dans la location pour la salle des fêtes (vaisselle manquante ou cassée à payer) tarifs en annexe
- les poubelles doivent être emmenées sinon un forfait de 150€ sera demandé.**
- retenue de la caution de 400€ pour ménage non fait et abords non nettoyés.**
- retenue de la caution de 800€ pour le matériel manquant ou cassé.**

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20241121-D20242111004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/11/2024

Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/11/2024

Date d'affichage
09/12/2024

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSER SCHOFF

Objet de la Délibération
LOCATIONS DE SALLES TARIFS ET CAUTIONS

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

Le conseil municipal fixe comme suit les tarifs des salles communales ainsi que les cautions :

<u>TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 01/01/2023</u>	<u>HABITANTS LENTAIS</u>		<u>PERSONNES EXTERIEURES ET ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u>	
	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours
SDF	352,5	528,75	725	1087,5
SDF + CUISINE ET BAR	527,5	791,25	1200	1800
SDF + CUISINE ET BAR + SALLE DE REUNION	640	960	1300	1950
SALLE DE REUNION	112,5	168,75	162,5	243,75
SALLE DE REUNION + CUISINE ET BAR	162,5	243,75	250	375
SALLE POLYVALENTE	87,5	131,25	150	225
SALLE POLYVALENT + CUISINE	112,5	168,75	175	262,5
SALLE POLYVALENTE + CUISINE + BAR	137,5	206,25	212,5	318,75

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE ,
ORGANISMES PUBLICS,
ASSOCIATIONS D'INTERET PUBLIC,
REUNIONS FAMILIALES APRES
OBSEQUES A LENT

gratuité pour toutes les salles

- CAUTION pour toutes les locations 400€ pour le ménage et 800 € pour le matériel**
- Des arrhes de 50%** sont demandées pour toutes les locations.
- pour les Lentais, présence obligatoire de la personne qui réserve la salle, sinon requalification du tarif en personnes extérieures.
- associations Lentaires : au maximum deux sessions de 2h30 par semaine.
- vaisselle comprise dans la location pour la salle des fêtes (vaisselle manquante ou cassée à payer) tarifs en annexe
- les poubelles doivent être emmenées sinon un forfait de 150€ sera demandé.**
- retenue de la caution de 400€ pour ménage non fait et abords non nettoyés.**
- retenue de la caution de 800€ pour le matériel manquant ou cassé.**

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20241121-D20242111006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2024

Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation
18/11/2024

Date d'affichage
09/12/2024

Objet de la Délibération
**Gestionnaire du cabinet
Médical – IMMO de France**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSE SCHOFF

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise le 21 novembre 2024 afin de mettre en place une location du cabinet médical à la SCM DU CABINET MEDICAL de Lent.

Il serait souhaitable, pour la gestion de cette location de donner mandat de gérance à la société IMMO de France dont les pièces sont jointes en annexes, (contrat et tarification).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de donner mandat à la société IMMO de France pour la gestion locative du cabinet médical à partir du 1^{er} décembre 2024

CHARGE le Maire de signer tous documents s'y afférents.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210102117-20241121-D20242111008-BF
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/12/2024

Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

Date de la convocation	18/11/2024
Date d'affichage	09/12/2024

Objet de la Délibération
**DM 1 réintégration de frais
D'étude – rue de la Poste**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSE SCHOFF

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETARE DE SEANCE : Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire rappel à l'assemblée que les travaux « rue de la Poste » sont terminés, et qu'il est nécessaire de réintégrer les frais d'étude associés.

La réalisation de l'intégration de ces frais d'étude sont réalisés par un mandat d'ordre budgétaire au compte 2112 pour la somme de 9 180 € au chapitre 040 et un titre d'ordre budgétaire au compte 203 pour 9 180 € au chapitre 040

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la réintégration de ces frais d'étude ainsi que les transferts de crédit,

CHARGE le Maire d'effectuer les opérations nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20241121-D20242111007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/11/2024

Date d'affichage
09/12/2024

Objet de la Délibération
**ACHAT parcelles de terrain
D640 et D642
« Les Taboutes »**

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSE SCHOFF

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

Le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire d'acquérir les parcelles suivantes, Section D n°124p2 d'une superficie de 38ca et n°125p2 d'une superficie de 3a75ca lieudit « Les Taboutes » ce qui rendrait plus facile et plausible le passage des randonneurs au vu du précédent bornage.

Le prix proposé pour ces deux parcelles est de 500 € ainsi que les frais notariés.

Un plan de division a été établi.

Les parcelles après division sont numérotées comme suit :

- Section D n°640 pour 38ca
- Section D n°642 pour 03a75ca

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'achat des parcelles ci-dessus au prix de 500 € (cinq cent euros) ainsi que les frais notariés

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN



**DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de LENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102117-20241121-D20242911008a-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024

Séance du 21 novembre 2024

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de novembre, à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence du Maire Yves CRISTIN

Date de la convocation
18/11/2024

Date d'affichage
09/12/2024

Objet de la Délibération
DM 1a réintégration de frais D'étude – rue de la Poste

PRESENTS : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE Mrs, Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID, Antoine SCHERMESSE SCHOFF

EXCUSES : Anabela FOREY (pouvoir à Nadine de LAJUDIE)

ABSENTS : Arnold MORANDAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier FERNANDEZ

LA SEANCE OUVERTE,

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D20242111008

Le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux « rue de la Poste » sont terminés, et qu'il est nécessaire de réintégrer les frais d'étude associés.

La réalisation de l'intégration de ces frais d'étude sont réalisés par un mandat d'ordre budgétaire au compte 2112 pour la somme de 9 180 € au chapitre 041 et un titre d'ordre budgétaire au compte 203 pour 9 180 € au chapitre 041

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la réintégration de ces frais d'étude ainsi que les transferts de crédit,

CHARGE le Maire d'effectuer les opérations nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le 21 novembre 2024
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Yves CRISTIN

